

[Demander une carte d'identité](#)

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Pour un majeur

Première demande

Où et comment faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité est gratuite.

Retrait de la carte

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Renouvellement

Quand faire la demande ?

Vous pouvez demander le renouvellement de votre carte d'identité l'année qui précède sa date d'expiration.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2005 et 2013, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Si vous voyagez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé. Il faudra fournir un justificatif du voyage à venir.

Si vous avez un passeport, vous pouvez voyager avec votre passeport. Le renouvellement anticipé de la carte d'identité ne sera donc pas possible.

Où et comment faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Retrait de la carte

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Vous devez restituer l'ancienne carte.

Durée de validité

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Carte perdue

Déclaration de perte

Vous devez déclarer la perte de votre carte d'identité aux autorités de police seulement si vous ne souhaitez pas en redemander immédiatement une nouvelle.

Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie et jointe au formulaire de demande.

Où et comment demander une nouvelle carte ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité coûte 25 €.

Retrait de la carte

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Carte volée

Déclaration de vol

Si la carte d'identité a été volée, il convient d'en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle.

Il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

Où et comment demander une nouvelle carte ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité coûte 25 €.

Retrait de la carte

Vous devez retirer la carte au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Pour un mineur

rgba(255,255,255,1)

Première demande

Première demande

Où et comment faire la demande ?

Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé).

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande.

- **Si votre enfant a entre 0 et 12 ans**

Le responsable signe le talon photo accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a entre 12 et 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Le responsable signe le talon photo, accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a plus de 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le talon photo. Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature, accompagnée de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité est gratuite.

Retrait de la carte

La carte doit être retirée **par le parent** au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Renouvellement

Où et comment faire la demande ?

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande.

- **Si votre enfant a entre 0 et 12 ans**

Le responsable signe le talon photo accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a entre 12 et 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Le responsable signe le talon photo, accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a plus de 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le talon photo. Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature, accompagnée de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité est gratuite.

Retrait de la carte

La carte doit être retirée **par le parent** au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Carte perdue

Déclaration de perte

Vous devez déclarer la perte de votre carte d'identité aux autorités de police seulement si vous ne souhaitez pas en redemander immédiatement une nouvelle.

Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie et jointe au formulaire de demande.

Où et comment demander une nouvelle carte ?

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande.

- **Si votre enfant a entre 0 et 12 ans**

Le responsable signe le talon photo accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a entre 12 et 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Le responsable signe le talon photo, accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a plus de 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le talon photo. Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature, accompagnée de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité coûte 25 €.

Retrait de la carte

La carte doit être retirée **par le parent** au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Carte volée

Déclaration de vol

Si la carte d'identité a été volée, il convient d'en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle.

Il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

Où et comment demander une nouvelle carte ?

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit

présenter sa propre pièce d'identité.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. [Voir les horaires de la mairie](#)

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une [pré-demande en ligne](#) mais ce n'est pas une obligation.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Vous pouvez prendre le rendez-vous par téléphone au 01 39 37 44 00 [aux horaires d'ouverture de la mairie](#) ou [directement en ligne en cliquant ici](#).

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande.

- **Si votre enfant a entre 0 et 12 ans**

Le responsable signe le talon photo accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a entre 12 et 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Le responsable signe le talon photo, accompagné de la mention le père, la mère ou le tuteur.

- **Si votre enfant a plus de 13 ans**

Les empreintes de l'enfant sont prises au guichet.

Si son responsable est d'accord, l'enfant peut signer le talon photo. Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature, accompagnée de la mention le père, la mère ou le tuteur.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Consultez les pièces à fournir pour une demande de passeport sur le site du gouvernement en cliquant [ici](#).

Coût

La carte d'identité coûte 25 €.

Retrait de la carte

La carte doit être retirée **par le parent** au lieu du dépôt du dossier.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

À télécharger

Fichier

[Photos d'identité : exemples de photos acceptées ou refusées \(.pdf - 302.03 Ko\)](#)